

selle de la France. Ce n'est pas, comme on a pu le voir en 1852, avec les maires et les conseillers municipaux, c'est avec le secours des académies associées ensemble, c'est avec leurs correspondants régionaux qu'on peut seulement espérer réunir, coordonner, interpréter tous les matériaux d'une statistique vraiment scientifique de la France.

Pour l'académie des inscriptions et belles-lettres les avantages ne seraient pas moins grands. Mais d'abord, afin de donner de l'unité aux recherches et aux grandes collections de monuments historiques, afin de ne pas affaiblir les ressources en les divisant, je dois supposer qu'elle absorbera dans son sein le comité historique qui fait avec elle un double emploi, qui en est comme un fâcheux démembrement. L'exiguïté des ressources de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, en conséquence, la lenteur de ses travaux, voilà les deux principaux motifs allégués par M. Guizot, pour la fondation du comité historique. N'était-il donc pas plus simple de donner à l'Académie elle-même, pour accélérer ses travaux, les 120,000 fr., votés, chaque année, par les chambres pour le comité et de lui prêter le même concours du gouvernement ? Avec combien plus d'autorité, de suite et d'ensemble, sans plus de lenteur, n'eût-elle pas accompli la même mission ? Le vrai comité historique, le vrai comité de la langue, de l'histoire et des arts, c'est l'Académie tout entière des inscriptions et belles-lettres. C'est à elle de diriger, de coordonner les travaux historiques, c'est à elle de signaler les points obscurs et les lacunes de nos annales, de décider ce qui doit être publié aux frais de l'État.

Mais de toutes les classes de l'Institut, celle qui a le plus besoin d'une semblable association, c'est l'Académie des sciences. Nulle part, l'union ne paraît plus indispensable que pour le nombre, l'ensemble et surtout la simultanéité des observations que réclament les sciences expérimentales.